



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE SKIPI PROD POUR L'ORGANISATION
D'UN SPECTACLE LE 14 MARS 2020**

**DÉCISION N° DM-20-065
EN DATE DU 17 FEVRIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Skipi Prod, représentée par Monsieur Eric Squillaci, dont le siège social est situé 16, rue de Verdun – 69 800 Saint-Priest – pour l'organisation du spectacle « Chapeau magique » le 14 mars 2020, dont le prix de cession est fixé à 1 501,72 € TTC (mille cinq cent un euros et soixante-douze centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la semaine petite enfance 2019-2020.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Skipi Prod, représentée par Monsieur Eric Squillaci, dont le siège social est situé 16, rue de Verdun – 69 800 Saint-Priest – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Chapeau magique » le 14 mars 2020, dont le prix de cession est fixé à 1 501,72 € TTC (mille cinq cent un euros et soixante-douze centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200217-lmc1H7146H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/02/2020 Date de Publication : 17/02/2020
